

ASSURANCES

ASSURANCE GARANTIE TOUS RISQUES

L'Amérique du Nord n'est pas une région idéale pour tomber malade ou pour avoir un accident : une journée d'hospitalisation coûte aisément 800 € et ne comptez pas sur la Sécurité Sociale française pour vous rembourser sur ces bases. D'où l'utilité d'une bonne assurance. Voici les principales caractéristiques de l'assurance que nous vous proposons (intégralité du contrat sur demande). Attention ! Les assurances offertes par les cartes de crédit sont loin de couvrir toutes nos garanties (vous pourrez consulter un comparatif des garanties à nos bureaux).

Annulation

Franchise de 35 € par personne sauf en cas de suppression ou modification des congés payés (franchise de 25 % du montant des frais d'annulation). Limitation de garantie : 6 098 €.

Vous êtes garantis en cas de maladie grave, accident ou décès (même en cas de rechute ou d'aggravation de maladie ou d'accident antérieur à l'inscription, à condition que ces accident ou maladie soient consolidés au moment de l'inscription) de :

- Vous-même, la personne vous accompagnant (et figurant sur le même bulletin d'inscription et ayant souscrit cette garantie), de votre conjoint, vos ascendants, descendants, votre tuteur légal, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.
- La personne chargée de la garde de vos enfants.
- Votre remplaçant professionnel.

Vous (ou votre conjoint) êtes également garantis en cas de :

- Complication de grossesse, fausse couche, accouchement et leurs suites.
- Suppression ou modification de la période de congés payés précédemment accordés.
- Licenciement économique.
- Refus de visa touristique par les autorités du pays visité.
- Certaines convocations administratives ou judiciaires.
- Mutation professionnelle non disciplinaire.
- Dommages matériels importants causés aux locaux professionnels ou d'habitation.
- Maladie nerveuse ou psychique à condition qu'elle entraîne une hospitalisation d'au moins 4 jours.

Votre annulation entraîne, si elles le souhaitent, l'annulation des personnes inscrites sur le même bulletin d'inscription que vous.

Assistance

Garanties	Montants
• Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels
• Accompagnement lors du rapatriement :	Titre de transport
• Présence en cas d'hospitalisation	Titre de transport
• Retour prématuré	Titre de transport
• Frais médicaux et d'hospitalisation	30 490 €
– USA/Canada/Asie	152 450 €
Franchise par dossier : 47 €	
• Soins dentaires	153 €
• Paiement des frais de recherche	3 812 €/personne
ou	7 623 € par événement
• Assistance juridique à l'étranger	
– Paiement d'honoraires	1 525 €
– Avance de caution pénale	7 623 €

Bagages

- Bagages 1 525 €
 - Objets précieux 50 % du montant de la garantie
- Franchise par dossier : 47 €
- Retard de livraison 305 €

Responsabilité civile

- Dommages corporels matériels et immatériels confondus 4 573 471 €
 - Dommages matériels et immatériels seuls 76 225 €
- Franchise par dossier : 76 €

Frais d'interruption de séjour

Remboursement des prestations terrestres non utilisées au *pro rata temporis* en cas de retour prématuré.

Individuelle accident

- En cas de décès 3 049 €
- En cas d'invalidité permanente totale 3 049 €

Primes des assurances

Prix du voyage par personne	Prime
300 à 750 €	29 €
751 à 1 000 €	42 €
1 001 à 1 500 €	60 €
1 501 à 2 000 €	75 €
2 001 à 2 500 €	95 €
2 501 à 3 000 €	115 €
3 001 à 4 000 €	150 €

Validité de l'assurance : 90 jours maximum à partir de la date de départ. Souscription simultanée à l'inscription au voyage ou au plus tard 24 h avant le début des frais d'annulation.

ASSURANCE ANNULATION

Si vous souhaitez ne souscrire que l'assurance « annulation » aux garanties ci-dessus, nous vous proposons une **assurance à 2 %** de la facture totale de votre voyage. Minimum de perception : 12 €.

ASSURANCE RETARD D'AVION

Les compagnies aériennes se réfugiant derrière la Convention de Varsovie pour ne pas prendre en charge les dommages dus aux retards d'avions, nous vous proposons une assurance qui rembourse ces dommages sur les vols transatlantiques selon le barème suivant :

Retard de plus de 2 heures (et moins de 4)	Remboursement de 46 €
Retard de 4 heures	Remboursement de 92 €
Puis par tranche de 2 heures	31 € avec un maximum de remboursement de 153 €

Demandez notre contrat spécifique.

Montant de la prime : 9,90 € par billet.

DEVIS

HÔTELS

Chambres demandées :

Jour	Date	Étape	Hôtel	Prix par chambre			
				Indiv.	double	triple	quad.
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
Total			

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Back Roads est titulaire de la licence d'État 075 96 0068 d'agence de voyages, délivrée par le Ministère du Tourisme. Pour ses conditions générales, elle est soumise à la loi du 13 juillet 1992, mise en application par le décret N° 94-490

du 15 juin 1994 (texte consultable sur notre site www.backroads.fr). Elle est membre de l'A.P.S. (Association Professionnelle de Solidarité des Agences de voyages), qui est l'organisme caution en cas de défaillance financière. La Cie

Concorde assure Back Roads pour la responsabilité civile professionnelle (N° de contrat : 54111346). Back Roads est également membre du SNAV (Syndicat National des Agences de Voyages).

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

I - Inscription

L'inscription à l'une de nos prestations implique l'acceptation de nos conditions de ventes. Pour être considérée comme définitive, l'inscription doit être accompagnée d'un acompte de 30 % du montant estimé de la facture définitive (les chèques doivent être libellés à l'ordre de Back Roads). Le solde du voyage doit intervenir 30 jours avant le départ sans rappel de notre part. Pour certains billets d'avion ou certaines prestations soumis à réglementation particulière, la totalité du prix peut être exigée dès l'inscription. La totalité du paiement de la facture est demandée à l'inscription pour des départs intervenant dans un délai d'un mois ou inférieur à un mois. Les carnets de voyages sont remis environ 10 jours avant le départ. Pour certains charters ou billets électroniques, les billets peuvent être remis à l'aéroport.

Mineurs : Les demandes d'inscriptions concernant les mineurs devront être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». Les mineurs voyageant sans leurs parents doivent être en possession, en plus de leurs papiers d'identité, d'une autorisation de sortie du territoire métropolitain.

II - Formalités administratives et sanitaires

Ces formalités figurent dans notre brochure ou sont communiquées lors de l'inscription. Back Roads ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des conséquences de l'inobservation par les clients des règlements policiers, douaniers ou sanitaires. Un passager qui ne pourrait embarquer sur un vol, faute de présenter les documents exigés ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

III - Frais de dossier

Pour un dossier comprenant un maximum de 4 nuits d'hôtel seulement (sans réservation de vols ou de véhicule) : 40 €. Il en sera de même pour tout dossier réservé à moins de 10 jours du départ.

Si le participant ne peut venir retirer son carnet de voyage à nos bureaux, des frais d'envoi pourront être facturés.

IV - Modification d'inscription

1 - Produits Back Roads (sauf en cas de mention différente dans la brochure concernée). Toute demande de changement dans l'inscription donnera lieu aux frais suivants :

- À plus de 30 jours du départ :
 - Billets d'avion : selon réglementation en vigueur.
 - Prestations terrestres : 20 % augmentés des frais de réservation éventuels sauf cas particuliers.
- À moins de 30 jours du départ : toute modification sera considérée comme une annulation (voir pénalités plus bas).

Les réservations dans les parcs nationaux ne sont pas remboursables, ainsi que certaines excursions, croisières ou hôtels, notamment pour des dates spécifiques (événements spéciaux comme les festivals ou les rodéos notamment).

2 - Produits des autres voyageurs : Les conditions générales de l'organisateur choisi et figurant dans sa brochure s'appliquent.

V - Annulation

1 - Produits Back Roads : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée le plus tôt possible, car la date d'annulation prise en compte est celle de la date de réception de la lettre recommandée. Quels que soient les motifs et les dates de votre désistement total ou partiel, il vous sera retenu le montant des assurances souscrites éventuellement, ainsi que les frais éventuels de dossier et les frais d'annulation suivants :

Frais d'annulation :

Billets d'avion : selon réglementation. Les billets d'avion étant nominatifs, tout changement de nom après émission du billet sera considéré comme une annulation.

Prestations terrestres :

À + de 30 jours	20 % sauf cas particuliers
Entre 30 et 15 jours	40 % sauf cas particuliers
À - de 15 jours	100 %

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, ainsi que toute prestation modifiée sur place ou non utilisée pour quelque cause que ce soit, ne donnent pas lieu à remboursement. Les conditions d'affrètement des vols et des tarifs groupes (circuits et minitours) impliquent que toute place abandonnée à l'aller ou au retour ne peut être remboursée, même dans un cas de report de date.

L'abandon d'une place sur un vol pour emprunter un autre vol entraîne le règlement par le passager du prix du billet au tarif officiel en vigueur.

Les réservations dans les parcs nationaux ne sont pas remboursables, ainsi que certaines excursions, croisières ou hôtels, notamment pour des dates spécifiques (fêtes et festivals notamment). Les assurances souscrites ne sont jamais remboursées.

2 - Produits des autres voyageurs : Les conditions générales de l'organisateur choisi et figurant dans sa brochure s'appliquent.

VI - Prix

Nous pouvons être amenés à réajuster nos prix avant la date de départ en fonction des circonstances économiques (variations des taux de change, surcharge aérienne imprévue, etc.). Jusqu'à 15 % d'augmentation, le paiement du supplément est obligatoire. Au-delà, le participant est libre d'annuler son voyage ; il est alors remboursé. Cependant, il convient de dissocier les billets d'avion et les prestations terrestres lorsqu'il ne s'agit pas d'un voyage à forfait : l'augmentation des prestations au-delà de 15 % n'autorise pas l'annulation des vols, si ces derniers n'ont pas augmenté d'un pourcentage aussi élevé.

Les prix affichés sur place peuvent être différents ; il peut toujours y avoir des promotions locales dont nous ne sommes pas informés. Nous ne pourrions rembourser une éventuelle différence.

Nos prix sont indexés sur la parité de l'euro par rapport aux autres monnaies. Ils sont calculés sur une base de taux de change indiquée dans notre cahier de prix. Toute variation de cette parité supérieure à 4 % (à la hausse comme à la baisse) sera répercutée jusqu'à 30 jours avant le départ (date prévue du paiement du solde) ou au moment du paiement du solde pour des inscriptions tardives. Sauf mention différente dans le cahier des prix, le paiement du solde du voyage plus de 30 jours avant le départ ne garantit pas les prix.

VII - Responsabilité

Back Roads est responsable de plein droit à l'égard du client des obligations résultant du contrat. Toutefois, la société peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues, soit à un cas de force majeure. Ainsi, conformément à l'article 23 de la loi 92 645 du 13 juillet 1992, Back Roads ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements suivants :

- Perte ou vol des billets d'avion (les compagnies aériennes ne délivrant pas de duplicata).
- Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une validité insuffisante ou non conforme à ceux exigés par les pays de destination ou d'origine.

- En cas de force majeure, pour des raisons indépendantes de notre volonté (circonstances politiques, grèves, catastrophes naturelles, intempéries, pannes ou retards d'avion notamment) nous pouvons être amenés à annuler un vol ou un circuit. Les participants auront droit au remboursement des sommes correspondant aux prestations non fournies, à l'exclusion des dommages et intérêts, des assurances et des frais de dossiers. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (hôtel, parking, repas...) resteront à la charge du client. De même, si ces mêmes causes entraînent la modification d'un programme, notamment dans sa durée, aucune indemnisation ne sera due à quelque titre que ce soit.

- Nous nous réservons le droit d'annuler un départ en groupe ou en charter qui ne réunirait pas un nombre suffisant de participants. Le remboursement intégral des arrhes nous dégage de toute responsabilité.

Back Roads n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire entre les participants et les prestataires de services, il ne peut en aucun cas être confondu avec ces derniers. Nous nous réservons le droit d'imposer ou de modifier le transport aérien, les dates, heures, aéroports de départ, dans la limite de 48 heures, à l'aller et au retour, si les conditions de transport l'exigent. Toutes les mentions relatives aux prix, itinéraires et horaires figurant dans nos programmes, prospectus et autres supports, ainsi que toutes informations données par nos services ne sont fournies qu'à titre purement indicatif et ne constituent pas un engagement de notre part. Nous ne pouvons être tenus responsables, et un voyageur ne peut prétendre à aucune indemnité en cas de changement d'horaires ou d'itinéraires, intervenant postérieurement à l'inscription.

VIII - Réclamations

Malgré tout le soin que nous apportons à la réalisation de votre voyage, il peut arriver que certains services ne vous soient pas fournis comme prévu. Dans ce cas, votre réclamation ne pourra être prise en considération que si elle nous parvient dans les 30 jours suivant votre retour, accompagnée de pièces justificatives.